

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 14 juin deux mil vingt et un. Par suite d’une convocation en date du 07/06/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le quatorze juin deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
<b>Délibération n° 20-2021</b>	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny, MAGNIEN Karine, DEGRYSE Michel, FEIG Laura

Absents excusés :

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l’article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l’élection d’un secrétaire pris au sein du conseil. **Madame Muriel Jacquot est désignée pour remplir cette fonction.**

**APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DE LA COMMUNAUTÉ  
URBAINE DU GRAND REIMS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l’arrêté préfectoral du 21 novembre 2018 portant approbation des statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l’arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil Communautaire du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

DECIDE

D’approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,

Le 18 juin 2021

Le Maire, Lucie POLLET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

Lucie POLLET

LUCIE POLLET  
2021.06.18 16:29:23 +0200  
Ref:20210618\_155002\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire